

DEMANDE DE DEROGATION DE TONNAGE

Ce document n'a pas valeur de dérogation ou autorisation.

La présente demande doit être transmise au secrétariat de la Police Municipale dans <u>un délai minimum de 5</u>

<u>jours ouvrés</u> avant la date fixée pour la livraison

DEMANDEUR		
NOM/RAISON SOCIALE		
PRÉNOM		
ADRESSE		
TÉL :	FAX:	MAIL:
POUR LE COMPTE DE		
NOM/RAISON SOCIALE		
PRÉNOM		
ADRESSE		
TÉL :	FAX :	MAIL:

1. Sollicite

Une autorisation exceptionnelle de faire circuler sur les voies communales des véhicules d'un tonnage supérieur à celui autorisé (cf. Arrêté du Maire du 14/01/1992 et notamment son article II).

NATURE DES TRAVAUX/DU CHANTIER OU LIVRAISON
ADRESSE DU CHANTIER/DE LA LIVRAISON
VOIES CONCERNÉES
DURÉE DU CHANTIER/DATE DE LIVRAISON

2. S'engage

- À supporter les frais de remise en état de la chaussée, de ses dépendances et des parties privatives endommagées.
- À assurer pendant la durée de l'autorisation exceptionnelle une surveillance continue de la chaussée, de ses dépendances et des parties privatives endommagées de ce même fait.
- À procéder au nettoyage régulier de la chaussée pendant les travaux.
- À procéder, ou faire procéder par une entreprise agréée, à toutes les réparations des dégradations apparentes au moins une fois par mois ou encore sur simple demande des Services Municipaux.

Le non-respect de ces engagements et des règles de sécurité, liées aux mouvements de véhicules, entrainera l'annulation immédiate de l'autorisation exceptionnelle délivrée.

Date et Signature du demandeur précédée de la mention « lu et approuvé »